

# PROFS EN NÉGO

## RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 4, séances des 5 et 6 septembre 2023

### La partie patronale affirmait vouloir intensifier le rythme des négociations : elle entend maintenant annuler des séances de négociation

Les 5 et 6 septembre, les parties négociantes ont tenu deux demi-journées de pourparlers. À la suite des échanges survenus la semaine précédente, il était prévu que le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) se rencontrent une journée et demie. Or, dans la foulée des nouvelles directives émanant du Conseil du trésor, le comité patronal réaffirma qu'il devait impérativement limiter la durée des séances de négociation à de courtes rencontres d'une durée d'au plus une demi-journée pour un maximum de trois demi-journées par semaine. Si plus d'un bloc par jour était déjà prévu à l'agenda, il fallait donc en annuler. Nul besoin de dire que le comité syndical dénonça vivement cette interprétation très restrictive des nouveaux mandats gouvernementaux et indiqua à ses vis-à-vis qu'en ce qui concernait notre table de négociation, nous ne pouvions y lire autre chose qu'un ralentissement anticipé du rythme des travaux.

En dépit de ces nouvelles restrictions au temps de table, la partie patronale consentit à prévoir un calendrier des rencontres qui s'inscrirait au-delà de la fameuse date du 13 septembre, laquelle avait été identifiée, quelques séances plus tôt, comme sonnante la fin des négociations. C'est ainsi que des plages horaires furent offertes jusqu'à la fin du mois de décembre, mais toujours selon ces nouveaux paramètres patronaux imposés : un maximum de trois courtes réunions par semaine.

#### Des discussions peu fertiles sur la reconnaissance de la profession enseignante et la RAC...

Il avait été convenu que la séance du 5 septembre porterait entièrement sur les demandes syndicales et patronales touchant divers volets de la reconnaissance de la profession enseignante, au nombre desquels figuraient les activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Malheureusement, les représentantes patronales se montrèrent peu enclines à mener des discussions de fond à ce sujet. En effet, pour nos vis-à-vis, les modifications apportées aux conventions collectives FEC-CSQ et FNEEQ-CSN en 2020 sont trop récentes pour être retouchées. C'est ainsi qu'en tout début de rencontre, elles proposèrent carrément d'abandonner leur unique demande sur le sujet en nous demandant d'en faire autant avec les nôtres – à une exception près – et de mettre un terme à nos pourparlers sur ce bloc sous prétexte qu'il fallait « laisser vivre la convention ». L'équipe de l'Alliance n'en resta pas là et affirma au contraire que les parties n'avaient pas terminé le travail la dernière fois, raison pour laquelle les dispositions devaient être rapidement revues afin, ici, de les clarifier et, là, de leur offrir la portée souhaitée. À plusieurs reprises, le CPNC opposa à nos arguments l'enjeu du maintien de la « fluidité du processus de RAC ». Au bout du compte, l'ensemble des échanges aura au moins permis aux deux comités de mieux saisir les intentions et les besoins de part et d'autre, laissant les négociatrices et négociateurs syndicaux en réflexion sur les avenues possibles à explorer au cours d'une prochaine séance.

De manière plus heureuse, en fin de rencontre ce jour-là, les parties furent en mesure d'avancer sur des propositions concrètes touchant des sujets discutés lors des rencontres précédentes. Ainsi, le comité syndical déposa des propositions de textes révisés sur le personnel enseignant mis en disponibilité (MED) à la lumière des commentaires patronaux émis la semaine précédente. Il présenta en outre une proposition globale portant sur la question des violences conjugales, familiales et à caractère sexuel (VACS) ainsi que sur la clause d'amnistie en matière de VACS. Signalons que cette proposition globale émane des mandats confiés à l'équipe de négociation syndicale par l'instance de l'ASPPC des 8 et 9 juin tenue à Rimouski.

### ...mais plus fécondes sur l'EAD

La rencontre du 6 septembre, qui – rappelons-le – devait se tenir sur une journée entière, fut amputée de moitié. Les parties négociantes s'étaient engagées à poursuivre les échanges sur l'enseignement à distance (EAD), puis à discuter de partenariats interétablissements et d'environnement. Faute de temps, les deux derniers sujets n'ont pu être abordés au cours de cette séance. En revanche, les discussions sur l'EAD furent plus riches que celles de la veille sur les différentes facettes de la tâche enseignante. Elles permirent à chaque comité de mieux saisir les intentions de l'autre, en explorant plus franchement les craintes, les fermetures et les embûches organisationnelles, par exemple. Ce fut aussi l'occasion d'aborder les enjeux de conditions de travail, de particularités de la tâche et de rémunération en cette matière.

### Un message à passer quant à nos actions à venir

En toute fin de rencontre, le CPNC annonça avoir un message à nous transmettre, message qui fut livré à l'ensemble des tables de négociation, selon nos informations.

Après avoir indiqué que les syndicats de l'ASPPC ont bel et bien acquis le droit de grève dans la foulée de la publication du rapport de la médiatrice, nos vis-à-vis ont jugé bon de nous rappeler que ce droit est encadré par certaines lois. Il fut par exemple question de « non-tolérance de la violence et de l'intimidation » ainsi que d'« utilisation de recours » le cas échéant, notamment en cas de destruction de propriété. Tout en comprenant que le message n'était pas spécifiquement adressé à l'Alliance, le comité syndical indiqua que ses mandats et lui-même entendaient « faire ce qu'ils avaient à faire », précisant au détour être bien au fait du cadre législatif à l'intérieur duquel ils évoluaient...

Étaient présentes et présents :

#### Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ (*absent le 5 sept.*)
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN (*absente*)
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

#### Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps (*absente*)

**Demandes abordées lors des rencontres :**

**Par la partie syndicale**

P1 – Améliorer les modalités d'ouverture de postes.

C2 – Reconnaître que les enseignantes et enseignants ont la responsabilité des activités qui contribuent à la diplomation.

C3 – Baliser les différentes activités dans le cadre de la RAC.

R2 – Revoir les modalités d'application des taux horaires prévus dans la convention collective, notamment en clarifiant les types d'activités prévues à la clause 6-1.04.

O9 – Améliorer les dispositions relatives à la mise en disponibilité.

O4c – Prévoir certaines nouvelles modalités en ce qui concerne la violence conjugale.

O15 – Prévoir le retrait des avis et remarques du dossier de l'enseignante ou l'enseignant après l'expiration du délai à la clause 5-18.07 (FEC-CSQ).

M1 – Circonscrire et baliser l'EAD.

M2 – Encadrer les spécificités de l'EAD sur le plan des conditions de travail.

M3 – Reconnaître et financer la charge supplémentaire engendrée par l'EAD.

**Par la partie patronale**

DP1 – Mesures pour encourager la participation du personnel enseignant à la FAD.

DP2 – Reconnaître l'évolution du travail occasionnée par la transition numérique de l'enseignement en prévoyant un ajout de 30 ETC.

DP3 – Rémunération pour les activités autres que la prestation de cours dans le cadre de la FAD asynchrone.

DP 4 – Droits d'auteur dans le cadre de la FAD.

DP 5 - Introduire un énoncé de principe concernant la RAC.

**Prochaines rencontres de négociation :**

- Les 12 (pm), 13 (pm) et 14 (am) septembre 2023